



RS

PREFECTURE DU BAS-RHIN
DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
Bureau du Contrôle de Légalité
II/1

ARRÊTÉ
portant extension des compétences et modification des statuts
de la communauté de communes du Rhin

LE PRÉFET DE LA RÉGION ALSACE
PRÉFET DU BAS-RHIN

- VU** les articles L.5211-1 à L.5211-41 et L.5214-1 à L.5214-29 du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 31 décembre 2001 portant création de la communauté de communes du Rhin,
- VU** les arrêtés préfectoraux en date des 24 juillet 2002, 27 février 2004 et 16 septembre 2005 portant extension des compétences de la communauté de communes du Rhin,
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2006 portant modification des compétences et définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du Rhin ;
- VU** la délibération du Conseil de la communauté de communes du Rhin du 19 mars 2009 proposant l'adhésion de la commune de DIEBOLSHEIM au Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg, le transfert de la compétence SCOT à la communauté de communes et d'adopter en conséquence les statuts modifiés de la communauté de communes du Rhin ;
- VU** les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes de :
- | | | |
|---------------|------------|----------------------------|
| - BOOFZHEIM | en date du | 29 juin 2009 |
| - DAUBENSAND | en date du | 14 septembre 2009 |
| - DIEBOLSHEIM | en date du | 07 juillet 2009 |
| - FRIESENHEIM | en date du | 08 septembre 2009 |
| - GERSTHEIM | en date du | 08 juillet 2009 |
| - OBENHEIM | en date du | 07 juillet et 11 août 2009 |
| - RHINAU | en date du | 29 juin 2009 |
- approuvant l'extension des compétences et la modification des statuts de la communauté de communes du Rhin ;
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Bas-Rhin,

.../...

ARRÊTE

Article 1er : L'article 2 de l'arrêté du 31 décembre 2001 portant création de la communauté de communes du Rhin, est modifié comme suit :

La communauté de communes du Rhin a pour but d'associer les communes membres au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, dans un souci de cohérence globale et d'harmonisation.

Elle exerce de plein droit, aux lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

I - COMPETENCES OBLIGATOIRES

1°) Aménagement de l'espace

- * Elaboration et animation de la charte intercommunale
- * Participation aux actions engagées dans le cadre du Pays d'Alsace Centrale
- * Etude, création, entretien, signalisation et animation de circuits touristiques de randonnée et de pistes/bandes cyclables, permettant de découvrir et valoriser le patrimoine local et/ou de relier les communes entre elles, en partenariat avec d'autres organismes ou collectivités
- * Actions visant à développer l'accessibilité du territoire notamment l'axe est-ouest
- * Adhésion à toute association ou structure intercommunale ayant comme objet statutaire le développement local et l'aménagement du territoire.
- * « **Elaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence territoriale** ».

Cette compétence sera exercée par adhésion de plein droit au Syndicat Mixte pour le SCOTERS, chargé de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCOT de l'agglomération strasbourgeoise.

2°) Actions de développement économique

- * Acquisition foncière, aménagement, extension, entretien et gestion de zones industrielles, tertiaires, artisanales, touristiques supérieures à 5 ha et des zones commerciales supérieures à 3 ha, à partir du 1^{er} juillet 2006, hors actions en cours à cette date
- * Participation au développement, à l'animation et à la gestion de la plate-forme départementale de Dambach-la-Ville
- * Actions favorisant l'accueil et l'environnement des entreprises :
 - Opérations et études en faveur de l'artisanat et du commerce
 - Etude, construction et gestion de bâtiments à vocation d'accueil d'entreprise sur les zones intercommunales
 - Participation et soutien à des actions et aux organismes pour la promotion et le développement économique
 - Participation, action et soutien aux organismes œuvrant en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle
- * Actions en faveur du tourisme :
 - Accueil, information et promotion du territoire communautaire par le biais des actions déployées par l'Office de Tourisme de la communauté de communes du Rhin ; collaboration possible avec les Offices de Tourisme en dehors de la communauté de communes du Rhin

- Contribution aux actions de communication touristique : bulletins d'informations, plaquettes, animations
- Étude et mise en œuvre d'équipements touristiques structurants
- Participation aux projets prévus dans le cadre de la charte européenne du tourisme durable.

II - COMPETENCES OPTIONNELLES

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement

- * Construction et gestion des réseaux d'assainissement général (à l'exclusion des travaux d'assainissement réalisés dans les lotissements, zones artisanales, commerciales ou industrielles communales et les zones non urbanisées) et de stations d'épuration
- * Contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif
- * Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés par adhésion au SMICTOM d'Alsace Centrale
- * Etude, mise en œuvre des outils de programmation et réalisations dans le domaine de l'environnement, hors réserves naturelles et actions déjà engagées au 1^{er} juillet 2006
- * Développement des infrastructures de formation et de sensibilisation à la protection du patrimoine écologique local : soutien aux associations intervenant dans la protection de l'environnement
- * Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- * Lutte contre les moustiques par adhésion au SIVU lutte anti-moustique.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

- * Mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographique, avec accès en consultation pour les communes
- * Participation à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme des communes en vue d'une cohérence et d'une harmonisation à l'échelle du territoire intercommunal
- * Définition et mise en œuvre d'une politique habitat sur le territoire de la communauté de communes
- * Mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans le domaine de l'habitat sur tout le territoire de la communauté de communes
- * Aide aux programmes de construction et de rénovation de logements sociaux visant à répondre aux besoins en logements et à une répartition équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire.

3°) Voirie

Accès aux équipements intercommunaux.

III – COMPETENCES FACULTATIVES

1°) Informatique et nouvelles technologies

- * Acquisition et mise à disposition du matériel informatique et des équipements complémentaires dans les écoles élémentaires et maternelles
- * Maintenance et assurance de ce matériel
- * Ouverture de locaux informatiques au public
- * Accompagnement de la réalisation d'infrastructures dédiées au développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'échelle intercommunale.

.../...

2°) Etablissements scolaires

Participation à la construction et au fonctionnement des établissements d'enseignement du 1^{er} cycle du 2^o degré.

3°) Centre de secours

Aménagement, extension et fonctionnement du Centre de Secours à Boofzheim, en dehors de ce qui est contractuellement pris en charge par le SDIS, dans le cadre de la départementalisation des services de secours.

4°) Action sociale

*** Jeunesse**

- Prise en charge des frais de fonctionnement et de petit équipement liés aux actions en faveur des enfants et des adolescents dans le cadre des contrats souscrits avec le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales
- Convention avec la fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas-Rhin (ou avec toute structure pouvant la remplacer) à laquelle les salaires et charges des animateurs en place sont remboursés par la communauté de communes du Rhin, encadrement de ces animateurs
- Accompagnement ponctuel d'activités socioculturelles des établissements scolaires intéressant plusieurs communes du territoire intercommunal.

*** Enfance**

- Etude, création et construction, fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance, dans le cadre des relations contractuelles avec la Caisse d'Allocations Familiales.

*** Associations**

- Accompagnement des initiatives visant le développement de la vie associative à l'échelle intercommunale
- Mise à disposition des communes et association de matériel acquis par la communauté de communes.

*** Sécurité**

- Participation à la mise en place du Contrat Intercommunal Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et aux actions s'insérant dans ce dispositif.

*** Déplacements**

- Etudes dans le domaine des transports notamment la création d'une liaison de transport collectif en site propre reliant l'agglomération strasbourgeoise et le territoire de la communauté de communes
- Organisation d'un service de transport à la demande, par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin et en partenariat avec les communautés de communes de Benfeld et d'Erstein.

*** Seniors**

- Etude, participation à la réalisation de services et d'équipements en faveur des personnes âgées, en dehors des structures médicalisées.

5°) Culture

Etudes dans le domaine culturel

6°) Réseaux

Desserte en gaz naturel

7°) Coopération transfrontalière

Participation aux actions mises en œuvre dans le cadre du Groupement local de coopération transfrontalière « vis-à-vis » :

- réalisation d'études de faisabilité afin d'évaluer la possibilité de réaliser un pont sur le Rhin
- organisation de manifestations culturelles et sportives
- édition d'un calendrier des manifestations .../...

